

Extrait du registre des délibérations du comité syndical

Date de convocation et de
publication de l'ordre du jour :
Le 10 juin 2026

Date de mise en ligne sur
www.simacur.com :

*La présente délibération peut
faire l'objet d'un recours
administratif devant le président
du SIMACUR dans un délai de
deux mois suivant sa date de
publication et d'un recours
contentieux devant le Tribunal
Administratif de Versailles, dans
un délai de deux mois suivant sa
date de publication ou à compter
de la décision de l'administration
si un recours administratif a été
préalablement déposé. Le
Tribunal administratif peut être
saisi par l'application
« Télérecours citoyen » accessible
sur le site www.telerecours.fr.*

Nombre de membres en exercice
: 23
Présents : 17
Absents : 6
dont donnant pouvoir : 0
Votants : 17

ADOpte A L'UNANIMITE

Le 16 juin 2026 à 19h00, le Comité Syndical, sous la Présidence de
Monsieur Pierre OLLIER, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie
de Massy (91), en séance publique.

Étaient présents : Monsieur Jean-Philippe ALLARDI ; Monsieur Gilles
BESSENAY ; Monsieur Benoît BLOT ; Monsieur Frank CHMITELIN ;
Monsieur Emmanuel DECROP ; Madame Isabelle DRANCY ; Monsieur
Bernard FOISY ; Monsieur Edouard KALONJI ; Monsieur Cédric
NICOLAS ; Monsieur Pierre OLLIER ; Madame Elisabeth PHILIPPOTEAU
; Monsieur Henri ROGER-ESTRADE ; Monsieur Régis ROY-CHEVALIER
; Madame Mariam SHARSHAR ; Madame Nadra SIMON ; Monsieur
Cyrille TELMAN ; Monsieur François Guy TREBULLE ;

Formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer
valablement en exécution des articles L. 2121-17, 20 et 21 du code
général des collectivités territoriales.

Étaient absent(s) en donnant pouvoir :

Étaient absents sans donner pouvoir : Monsieur Fabien HUBERT ;
Monsieur Philippe LAURENT ; Madame Marie-Hélène MICHON ;
Monsieur Wissam NEHME ; Monsieur Nicolas SAMSOEN ; Madame
Isabelle SPIERS ;

**Délibération n°D2026-06-03 :
Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025**

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le



ID : 091-259100741-20260616-D20260603-DE

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2025

LE PRESIDENT EXPOSE :

L'arrêté des comptes de l'exercice 2025 a permis de déterminer les résultats de la section de fonctionnement et de la section d'investissement.

En application des nomenclatures comptables M57 et M4, le résultat de la section de fonctionnement peut être affecté en totalité ou en partie soit au financement de la section d'investissement, soit au financement de la section de fonctionnement.

Je vous propose d'affecter les résultats comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

Résultat d'exploitation Budget Principal

Résultat reporté	+ 27 616.61€
Résultat de l'exercice 2025	+ 1 762.36 €

<u>TOTAL</u>	+ 29 378.97 €

Affectation du résultat

Couverture déficit d'investissement (R1068)	310.90 €
Affectation à la section de fonctionnement (R002)	29 068.07 €

BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES

Résultat d'exploitation Budget Ordures Ménagères

Résultat reporté	+ 942 653.96€
Résultat de l'exercice 2025	+ 160 345.58€

<u>TOTAL</u>	+ 1 102 999.54 €

Affectation du résultat

Affectation à la section de fonctionnement (R002)	1 102 999.54 €
---	-----------------------

BUDGET ANNEXE CHAUFFAGE URBAIN

<u>Résultat d’exploitation Budget Chauffage Urbain</u>	
Résultat reporté	+ 321 382.55 €
Résultat de l’exercice 2025	+ 107 746.07 €

<u>TOTAL</u>	+ 429 128.62 €

Affectation du résultat

Couverture déficit d’investissement (R1068)	118 393.74 €
Affectation à la section de fonctionnement (R002)	310 734.88 €

LE COMITE SYNDICAL,

L’exposé de Monsieur le Président entendu,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les instructions budgétaires et comptables M57 et M4 s’appliquant aux communes et établissements publics communaux et intercommunaux,

VU le Compte Administratif 2025 et les résultats d’exploitation constatés lors de leur approbation,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE d’affecter les résultats d’exploitation comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

Résultat d’exploitation Budget Principal

Résultat reporté	+ 27 616.61€
Résultat de l’exercice 2025	+ 1 762.36 €

<u>TOTAL</u>	+ 29 378.97 €

Affectation du résultat

Couverture déficit d’investissement (R1068)	310.90 €
Affectation à la section de fonctionnement (R002)	229008807€

BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES

Résultat d'exploitation Budget Ordures Ménagères

Résultat reporté	+ 942 653.96€
Résultat de l'exercice 2025	+ 160 345.58€

<u>TOTAL</u>	+ 1 102 999.54 €

Affectation du résultat

Affectation à la section de fonctionnement (R002)	1 102 999.54 €
---	-----------------------

BUDGET ANNEXE CHAUFFAGE URBAIN

Résultat d'exploitation Budget Chauffage Urbain

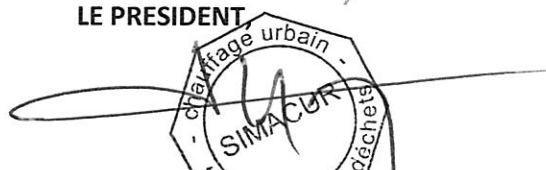
Résultat reporté	+ 321 382.55 €
Résultat de l'exercice 2025	+ 107 746.07 €

<u>TOTAL</u>	+ 429 128.62 €

Affectation du résultat

Couverture déficit d'investissement (R1068)	118 393.74 €
Affectation à la section de fonctionnement (R002)	310 734.88 €

ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS
 POUR EXTRAIT CONFORME,
 LE PRESIDENT


 Pierre OLIER

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le



ID : 091-259100741-20260616-D20260603-DE

